L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 2 DECEMBRE 1864. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI MATIN, 2 DECEMBRE.

☞ On trouvera dans les colonnes de notre seconde page l'édition du soir de l'Abeille, la liste des lettres restant au bureau de la Poste, les départs de navires et de bateaux à vapeur, des annonces d'encan et de shérif; et à la troisième page des annonces de Compagnies d'Assurance.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par D. E. Morphy—à 10 heures, coin Tchoupitoulas et Gravier, le stock entier de Chs. Byrne, consistant en poêles, cuivre, tole, ferblanterie, &c.

Par McCerren & Landry—à 10 heures, 90 rue du Bassin, le contenu de la maison, beaux meubles, &c.

Par S. Guinault—rue d'Orléans, entre Bourbon et Dauphine, le contenu du magasin de meubles de M. Morel.

Par G. Léaumont—au No 89 de la rue de Chartres, habillements et marchandises sèches.

Par Hoffman & Marks—au No 38 de la rue de Chartres, marchandises sèches, bottes et vêtements.

Nouvelles du Sud.

Le Mobile Advertiser du 26 contient ce qui suit:

Le mouvement contre Jackson.

Nous apprenons que cette expédition, comprenant 6,000 hommes, après s'être avancée à environ dix milles de ce côté du Big Black, s'est arrêtée et a retourné sur ses pas, ayant pressenti quelque piége. Si elle avait avancé elle aurait trouvé les plus [illegible] arrangements prêts pour lui faire une chaude réception.

On lit dans le Brandon Republican: "Depuis notre édition du matin nous avons vu le major Howard qui est parti hier soir de Brandon. Le colonel Wood lui a dit que les Yankees traversaient le Big Black mercredi à une heure, et qu'on croyait qu'ils étaient au nombre de 5,000 hommes. Que chaque homme se prépare à les recevoir."

On lit dans le Chickasaw Advertiser: Un monsieur arrivé ce matin dit que le bruit courait que les yankees étaient à trois milles de Jackson, et que l'on avait transporté à l'est de la rivière Perle tout ce qu'on avait pu. Ce mouvement a sans doute pour but de détourner l'attention de Hood dans le Tennessee. Il échouera.—Les Yankees peuvent occuper Jackson temporairement, mais les audacieux déprédateurs n'oseront guères pénétrer plus loin dans l'Etat.

Les journaux du 26 continuent le bruit que Jackson a été occupé par les fédéraux. Le News du 26 le dément et dit qu'une dépêche reçue de Senatobia a mis fin à ces rumeurs, car cette dépêche a dû traverser Jackson.

Est Tennessee.

Le Richmond Dispatch du 15 contient ce qui suit:

Une partie des forces fédérales opposées à nos lignes dans l'Est Tennessee ont été envoyées au secours de Sherman. Les fédéraux ont dit aux unionistes qu'ils iraient à Nashville après l'élection. Le colonel fédéral Patton a fait partir sa famille du comté Washington, ce qui indique que les fédéraux [illegible] pas garder le pays.

De [illegible] de James.

Bien qu'il n'y [illegible] eu de démonstrations, nous apprenons qu'il se fait un mouvement très important sur les derrières de l'armée de James. Un monsieur arrivé hier de derrière les lignes fédérales, rapporte que l'armée du Nord est accablée du résultat de l'élection présidentielle. Les soldats voient dans la réélection de Lincoln une prolongation sans fin de la guerre et ils en sont très abattus. Ils avaient espéré que McClellan serait nommé et que la paix pourrait se faire. Leur désappointement se manifeste par la désertion. Ils partent par compagnies entières, et les bois en sont pleins. Ils doivent se rappeler l'ordre No 65 et venir de ce côté.

Affaires en Géorgie.

Les journaux de la Georgie contiennent la dépêche suivante:

Richmond 19 novembre—Pour la presse de l'Etat de la Georgie—Au peuple georgien—Nous avons eu une conférence spéciale avec le président Davis et le secrétaire de la guerre, et nous pouvons vous assurer qu'ils ont fait et qu'ils font encore à faire tout ce qui peut être fait pour soutenir la crise qui pèse sur vous. Que chacun soit aux armes. Eloignez vos nègres, vos chevaux, vos bestiaux et vos provisions, tenez tout cela à distance de Sherman et brulez ce que vous ne pouvez emporter; détruisez tous les ponts et bloquez toutes les routes sur sa ligne; harassez l'envahisseur sur son front, son flanc et sur ses derrières, pressez-le jour et nuit et ne lui laissez aucun repos.

Julian Hartridge—Mark Blandford—Jas T Shoemake,—J. M Smith—Geo N. Lester.

L'Advertiser dit:

Si le peuple de Georgie suit le sage conseil de Beauregard; s'il bloque les routes, détruit les ponts, et dévaste le pays devant Sherman, il pourra à peine arriver à Augusta avec des forces redoutables; cette belle ville, maintenant si importante pour la Confédération, sera sauvée de l'horreur de la présence des Vandales, et le grand objet de leur expédition sera déjoué, quand même ils pourraient échapper à une déroute et à une capture.

Sans aucun doute Sherman peut faire et a déjà fait beaucoup de mal à nos voies ferrées si importantes; mais l'inconvénient sera de courte durée et on le supportera volontiers si le grand incursionniste est défait et son armée dispersée. Il est tout naturel que notre population suive ses progrès avec une anxiété vive; mais ayons bon courage—ce n'est pas encore la fin. Nous ne croyons pas, nous ne pouvons croire que Sherman puisse traverser à sa guise le grand Etat de la Georgie et atteindre les bords de l'Atlantique avec son armée saine et sauve et intacte. Il ne peut passer Augusta sans soutenir une grande bataille et, dont nous avons la confiance, sans subir une défaite signalée, et il est évident que la prise de cette place est essentielle au succès de son programme.

Avec Beauregard, Johnson, Hardee, Taylor et G. W. Smith pour conduire nos forces, soutenues cordialement comme ils le seront par le président et les gouverneurs de la Georgie et de la Caroline du Sud, nous avons toute raison d'espérer que ce beau projet de déguerpir d'Atlanta sous le prétexte d'une nouvelle expédition de dévastation et de conquête n'aboutira à rien.

LE VOTE DES GRANDES VILLES.

Voici les résultats du vote à la dernière élection présidentielle dans les villes les plus importantes des Etats-Unis:

Villes.	Lincoln.	McClellan.	Total
New York	36,912	73,769	110,681
Brooklyn	21,037	25,682	46,719
Boston	12,935	7,870	20,805
Albany	5,070	7,543	12,612
Philadelphie	50,885	41,485	92,370
New Haven	3,315	3,730	7,045
Pittsburg	8,515	4,636	13,151
Cincinnati	15,254	10,829	26,083
Chicago	14,535	12,764	27,299
St-Louis	10,185	7,498	17,683
Buffalo	6,980	7,477	14,457
Baltimore	14,825	2,794	17,619
Indianapolis	9,091	1,894	10,984
Milwaukee	2,545	4,905	7,450
Louisville	1,942	4,986	6,928

LEGISLATURE.

1er décembre.

SENAT—Il a adopté une résolution chargeant le comité des améliorations intérieures d'employer un ingénieur compétent et de l'envoyer à Baton-Rouge, afin d'aviser aux mesures nécessaires pour protéger les propriétés de l'Etat qui sont situées dans cette ville et de faire un rapport à ce sujet.

Les résolutions d'amnistie sont adoptées par un vote de 15 contre 5.

Le bill de la Chambre pour l'organisation de la milice est envoyé à l'impression et mis à l'ordre du jour de lundi prochain.

La résolution sur le millage des membres de l'Assemblée générale est lue une seconde fois et adoptée.

Le bill relatif à un asyle pour les veuves et les orphelins est lu pour la troisième fois et adopté.

Après de longs débats sur la question du refus de l'Auditeur de viser certains warrants de sénateurs, et après la présentation de plusieurs résolutions, leur rejet ou leur dépôt sur la table, le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE—Est lu pour la première fois et déposé sur le bureau, conformément au règlement, un bill autorisant l'établissement d'écoles publiques libres dans l'Etat de la Louisiane et la levée d'une taxe spéciale pour leur soutien.

Le règlement est suspendu et la Chambre s'occupe du bill relatif à la prolongation du terme pour le payement des taxes d'Etat pour les années 1861, 1862 et 1863.

Ce bill est lu pour la seconde et la troisième fois et est adopté avec son titre.

Sur motion la Chambre s'ajourne.

FOIRE

Au profit de l'Asile St-Vincent.

Un grand nombre de Dames de la Nouvelle-Orléans se sont réunies pour tenir au Temple Maçonnique, rue St-Charles, une foire au profit de l'Asile des Or[phelins] de St-Vincent. Cet asile [illegible] commencé à recueillir les orphelins en bas âge, et nous n'avons pas besoin d'insister sur les besoins de cet établissement. Nous faisons donc appel aux personnes charitables pour qu'elles donnent leur concours à la louable entreprise que nous venons de mentionner.

La foire commencera le 12 décembre et durera neuf jours consécutifs. Nous indiquerons ultérieurement les heures d'admission pour les visiteurs.

Le Concert à l'Opéra.

La soirée musicale, donnée mercredi, dans le foyer de l'Opéra, a eu un succès complet. Il y avait foule, le temps était beau, et l'exécution des divers morceaux a été très satisfaisante. Comme prélude, nous avons eu un morceau de piano à quatre mains, "Euryante", de Weber, brillamment exécuté par mesdemoiselles P. L. et W. R., qui ont fait tous les frais de la partie instrumentale du concert. Mlle W. R. a joué son solo de Norma avec une grande correction et une grande netteté; aussi a-t-elle été vivement applaudie. Les variations de Herz, sur le Carnaval de Venise, ont été exécutées par Mlle P. L. d'une façon remarquable, avec une sûreté de jeu et un brio qui indiquent d'excellentes études musicales. Nous avons eu également occasion d'applaudir Mlle L.... comme cantatrice, et la manière dont elle a chanté les morceaux du Trovatore et de la Pie Voleuse, nous a révélé chez cette jeune artiste une excellente méthode mise au service d'une voix d'un timbre agréable et sympathique. Elle a eu les honneurs du rappel et elle a reçu, chaque fois qu'elle a paru, un chaleureux et bienveillant accueil du public.

Mademoiselle A. F...... a eu son succès accoutumé; elle a chanté un morceau des Martyrs et le morceau de la Favorite "O mon Fernand." L'expression dramatique avec laquelle elle a rendu ce dernier morceau, qui lui a valu d'être rappelée, nous a prouvé qu'elle tenait compte d'une observation toute bienveillante que nous lui avons adressée à l'occasion du dernier concert où nous avons eu le plaisir de l'entendre. Nul plus que nous n'admire la riche organisation musicale dont est douée cette jeune personne, et le meilleur compliment que nous puissions lui faire est de ne pas la traiter en cantatrice amateur, mais bien en chanteuse qui a tout ce qu'il faut pour devenir une artiste véritable.

Nous adressons nos sincères compliments à M. A. Davis, le jeune et populaire compositeur louisianais, qui a chanté avec goût la romance "Trop tard" et avec beaucoup d'expression son duo de Lucie avec M. Feuremestreaux, excellent musicien qui est tout à la fois un premier hautbois de grand mérite et une basse chantante de talent. Le trio des Brigands, chanté par Mlle P. L. et ces deux messieurs, a obtenu aussi sa part de succès.

Enfin, cette charmante petite soirée s'est heureusement terminée par le Chœur de la Charité. Parfaitement dirigé, ce chœur a été chanté avec un merveilleux ensemble et a produit un fort bel effet. Il nous a fourni l'occasion d'admirer les belles et fraîches voix des gracieuses choristes, et en particulier le mélodieux organe de Mlle C.... qui a dit son solo avec beaucoup de pureté et de correction. De chaleureux applaudissements ont accueilli ce morceau final et le public nous a paru emporter une impression très favorable du concert qu'il venait d'entendre.

LA DERNIERE DEPECHE DU COMTE DE RECHBERG.

La Presse de Vienne et la Gazette d'Augsbourg ont publié récemment, sur le contenu de la dépêche adressée par le comte de Rechberg au chargé d'affaires d'Autriche à Paris, relativement à la convention franco italienne, des indications que nos renseignements particuliers nous autorisent à croire très exactes et nous permettront peut être de compléter à quelques égards.

Il est absolument faux que la cour de Vienne ait opposé aux stipulations du 15 septembre les objections dont on a parlé, encore plus qu'elle ait formulé des réserves en faveur du traité de Zurich. Le comte de Rechberg s'est borné à élever des doutes sur la bonne foi du cabinet de Turin et à rappeler que le gouvernement du roi Victor Emmanuel ne s'était pas toujours montré scrupuleux observateur de ses engagements. Il était possible toutefois, ajoutait le ministre, que les événements donnassent aux défiances de l'Autriche un éclatant démenti, et, s'il devait en être ainsi, le cabinet de Vienne serait le premier à s'en féliciter.

Les intentions de la cour des Tuileries inspiraient en revanche une entière confiance au gouvernement de l'empereur François Joseph et la signature de la France autant que le caractère personnel de M. Drouyn de Lhuys étaient, pour le ministre des affaires étrangères d'Autriche, une précieuse garantie de la fermeté qui présiderait, de ce côté, à la loyale exécution du traité.

Si le comte de Rechberg avait bien compris les explications qui lui avaient été données, M. Drouyn de Lhuys, tout en laissant subsister les faits accomplis, s'entendait cependant par les [illegible], et le principe du pouvoir temporel ne devait, dans la manière de voir du cabinet des Tuileries, recevoir aucune atteinte de la Convention. Sur ce terrain, les deux cours de France et d'Autriche pouvaient facilement se rencontrer.

Le comte de Rechberg ne croyait pas, d'ailleurs, que l'on pût contester au Saint Siége, en tant qu'Etat indépendant, le droit de recourir à l'appui des puissances catholiques, dans le cas où il serait menacé, et aux puissances catholiques celui de répondre à l'appel du Saint Père. Si une semblable éventualité venait à se produire, le gouvernement de l'empereur François Joseph était prêt pour ce qui le concernait, à prêter à la cour du Vatican le concours qui en serait réclamé de lui.

Telle est cette dépêche, dont on a tant parlé. Si l'on tient compte de la situation particulière du cabinet de Vienne par rapport à l'Italie, il est difficile de nier que le comte Rechberg ne soit inspiré, en y apposant sa signature, d'un incontestable esprit de modération.

Nos correspondants de Vienne, auxquels nous devons une partie des détails qu'on vient de lire, croient savoir que l'avènement du comte Mensdorff Pouilly ne changera rien à cette partie essentielle du programme de l'Autriche.

Patrie.

FEUILLETON.

LES MILLIONS DU COUSIN GASPARD.

Scènes du cap de Bonne-Espérance, PAR ALFRED DE BREHAT.

DEUXIEME PARTIE.

III—Suite

—Oh! la jeune femme en a bien encore pour deux heures au moins à préparer ses plats; mais n'importe.

—Laissez-moi lui présenter la question, dit Juliette, qui supposa que les maîtresses de maison devaient avoir le même amour-propre en Afrique qu'en Europe.

La perspective d'avoir quelques tranches de springbok à ajouter à son menu, et de plus un supplément de temps pour rendre le repas digne de ses hôtes, fit oublier à la [illegible] le bouleversement des heures. Elle consentit volontiers à ce que le dîner fût remis au retour des chasseurs.

Elle venait d'ailleurs de faire une découverte qui lui avait causé une grande satisfaction: Toinette possédait un vrai talent de cuisinière. Avec son obligeance et son activité habituelles, la fidèle servante avait déjà commencé à indiquer quelques unes de ses recettes aux domestiques de Mrs Toster.

Laissant Emma et Cécile sous la garde éprouvée de Toinette et de Bertrand, Juliette se hâta de faire ses préparatifs. Elle trouva son cousin occupé à sangler lui-même le cheval qu'elle devait monter. Cette attention toucha Juliette. Elle s'élança en selle, le cœur tout joyeux, avec plus de gaieté et de légèreté encore que d'habitude.

—Quelle sylphide! dit galamment Valentin en plaçant dans l'étrier le joli pied de la jeune femme, mal dessiné par des bottines en peau épaisse.

—Ah! tu trouves? Eh bien! que fais-tu là à me regarder?

—Ma foi! je n'en sais rien, répondit-il en rassemblant les rênes de son propre cheval. Je trouve que le changement d'air t'a fait du bien, voilà tout. Donne ton fusil à ce moricaud, il te le rendra sur le terrain de la chasse. En avant, reine des Amazones!

Et ils partirent au galop avec M. Morany et le boër. Tout vieux qu'il était, ce dernier se tenait fort droit en selle, et son lourd roër, ou fusil à un coup, ne semblait pas plus lui peser qu'un pistolet. Au bout d'une heure environ, on arriva à une petite colline du sommet de laquelle on découvrit une vaste plaine de plusieurs lieues d'étendue. A deux milles à peu près de la colline, des bandes de divers animaux sauvages galopaient, s'arrêtaient et repartaient encore. Une vingtaine de Hottentots à cheval cherchaient à les diriger vers de petits bouquets de bois où les chasseurs se tenaient cachés.

Les trois fils et les deux gendres du boër firent un bon accueil aux étrangers, quoiqu'ils fussent peut être assez peu satisfaits au fond d'être dérangés dans leur chasse.

Comme tous parlaient anglais, Juliette put engager la conversation avec eux. Son amabilité fit bientôt disparaître l'embarras que la présence d'une femme de sa condition inspirait aux jeunes boërs. La passion de la chasse étouffait néanmoins tout autre sentiment chez ces robustes enfants de la campagne, leurs yeux se reportaient à chaque instant sur les antilopes qui passaient en ce moment à un bon quart de lieue de l'affût.

Hendrick posta Juliette et Valentin à cinq cents pas de ses deux gendres, derrière un bouquet d'arbustes et de mimosas. Il emmena avec lui M. Morany, qui le suivit silencieusement en jetant sur Valentin un sombre regard qui ne put échapper à Mme Bartelle.

Depuis quelques jours, en effet, elle observait beaucoup M. Morany, dont la réserve inusitée la préoccupait. Au lieu de chercher comme à Paris, à rompre chacun de ses entretiens avec Valentin et à dire du mal de ce dernier, Morany affectait maintenant de le laisser seul avec Juliette. Il ne parlait même jamais du jeune homme qu'en fort bons termes. L'expression de ses yeux contredisait singulièrement ses paroles. Juliette ne pouvait se défendre d'une sorte d'inquiétude, vague et sans motif, mais qui ne l'en tourmentait pas moins.

Les cavaliers hottentots, qui s'étaient arrêtés en voyant paraître Hendrick Toster et ses hôtes, recommencèrent leurs manœuvres pour rabattre vers les chasseurs les bandes de springboks, de zèbres, de koudous et de hartebeest.

Le springbok (bouc sauteur) est une antilope, ainsi nommé à cause des bonds continuels et fort élevés qui forment sa marche habituelle. L'arrière-train de cet animal est garni de longs poils blancs en dessous, qui se relèvent quand il saute, et ressemblent de loin à des flocons de neige. La chair de cette antilope est très estimée.

Le koudou, au contraire, a une viande sèche et dure. Son corps est gris-souris foncé, avec des raies blanches à l'arrière, et une crinière sur le cou. Il est un peu plus grand qu'un âne et surtout plus long. Ses cornes en spirales mesurent un mètre de hauteur.

Quant au hartebeest, c'est le bubale de Buffon, ainsi nommé à cause de la ressemblance de sa tête avec celle du bœuf. Il a de un mètre cinquante centimètres à un mètre quatre-vingts centimètres de hauteur.

Au bout d'une demi-heure, ces animaux se rapprochèrent peu à peu, adroitement poussés par les Hottentots, qui, se montrant à eux du côté opposé aux chasseurs, les décidaient à fuir dans cette direction. A deux reprises différentes, une des bandes de springboks s'approcha jusqu'à trois ou quatre portées de fusil; puis, tout à coup, soit prudence, soit caprice, les animaux de tête faisaient un brusque crochet, et toute la bande repartait à fond de train dans une autre direction.

On les laissait alors s'arrêter. Puis deux ou trois Hottentots faisaient un long détour pour reparaître encore du côté opposé à leurs maîtres. En les apercevant, les springboks s'enfuyaient et se dirigeaient de nouveau du côté des chasseurs, dont ils ne pouvaient soupçonner la présence.

Pendant son séjour au Cap, Juliette, qui songeait à tout, avait appris à tirer le fusil et le pistolet. Comme elle y avait mis son application et sa volonté habituelles, la jeune femme avait acquis une certaine adresse, mais tirer sur une plaque de fer ou sur du gibier qui s'écarte n'est plus la même chose. Aussi Juliette se sentait-elle un peu émue. Il est vrai que le voisinage de Valentin, agenouillé tout près d'elle, pouvait bien être pour quelque chose dans son agitation.

Au moment où une bande de quarante à cinquante springboks passaient à trois cent cinquante pas environ de son poste, la jeune femme vit Valentin épauler son fusil. Elle se hâta d'en faire autant, visa de son mieux et tira bravement. Un springbok fit un bond à trois pieds de terre en éparpillant les larges poils blancs de sa culotte.

Valentin tira aussi, mais la bande rapide était déjà loin. Le springbok blessé par Juliette restait seul en arrière.

—A cheval! cria Valentin, il est à nous! Victoire, cousine, victoire!

Il courut à l'endroit où l'on avait laissé les chevaux sous la garde d'un Hottentot de la ferme. A côté de ce dernier, perché comme un singe sur un grand étalon bai-brun, se trouvait maître Joseph Farestal, qui était arrivé là, Dieu sait comment, grâce à l'instinct de son cheval, sans doute.

La voix perçante du Hottentot découvrit de loin M. Morany et Mme Bartelle. Il piqua des deux et arriva bientôt près de Juliette, tenant en laisse les chevaux des deux jeunes gens. Quant à Joseph, qui faisait forcément ce que voulait son cheval, il suivit les trois autres cavaliers.

Valentin aida Juliette à se mettre en selle, puis tous deux partirent à fond de train, suivis, ou plutôt précédés par Farestal, que son maudit étalon emballait le mieux du monde.

Le petit drôle ne savait pas monter à cheval, mais tout chétif qu'il fût, il était assez agile, et, de plus, très intrépide. Renonçant à gouverner son cheval, il se bornait à se maintenir en selle à grand renfort de crinière et d'aplomb. Le pauvre diable avait fort à faire, car sa monture, surprise de cette équitation insolite et habituée d'ailleurs à des cavaliers bien plus pesants, se livrait à des bonds désordonnés.

Emporté par son cheval, Joseph arriva le premier auprès du Springbok, qui venait de tomber épuisé sur le gazon. L'étalon s'arrêta par un mouvement si brusque que Farestal, lui passant par dessus la tête, alla s'allonger à deux pas du springbok.

La première chose qu'aperçut le pauvre Joseph en se relevant fut une paire de cornes longues et luisantes dont le voisinage lui sembla si inquiétant qu'il bondit en arrière en jurant comme un païen.

Malgré sa culbute, il n'avait pas lâché la bride de son cheval. Il essaya de se remettre en selle, mais vu la hauteur et les mouvements désordonnés de l'étalon, c'était une affaire difficile. Il y parvint néanmoins et rejoignit encore le springbok, qui s'était relevé, mais que Valentin venait d'achever en lui tirant un coup de pistolet à bout portant.

—Diane n'était qu'une écolière à côté de toi, dit Valentin en étendant les bras pour recevoir sa cousine, qui se laissa glisser de son cheval. Permets moi de te féliciter de ton début.

Il la saisit dans ses bras et l'embrassa gaiement avec tant de candeur et de bonne amitié, qu'il n'y avait pas moyen de se fâcher contre lui.

En ce moment, d'ailleurs, Juliette était trop animée, trop heureuse pour ne pas tout prendre du bon côté. Cette journée devait dater dans sa vie car elle lui avait révélé ce dont elle était capable, et l'avait rassurée sur ses propres forces. Pour la première fois, elle avait osé faire nettement acte d'autorité et maintenir sa résolution.

Elle commençait à ne plus éprouver cette défiance, ce doute d'elle-même, ce besoin d'avoir des avis étrangers qui l'empêchaient autrefois de prendre une décision. Enivrée par le grand air, l'exercice du cheval, l'ardeur de la poursuite, et sans doute aussi à son insu par la présence de celui qu'elle aimait secrètement et que nulle rivale ne lui disputait en ce moment, la jeune femme se sentait toute transformée.

Elle se disait avec une sorte d'orgueil qu'au besoin elle pourrait défendre ses enfants contre de sérieux dangers.

La seule chose qui attrista un instant son triomphe ce fut la vue du springbok qui gisait devant elle dans une mare de sang. Quoiqu'elle fût habituée à ce spectacle depuis son départ du Cap, elle ne put s'empêcher de murmurer: *Pauvre bête!* avec une sorte de remords.

—Bah! dit Valentin en aidant les Hottentots à charger le springbok sur l'un des chevaux, n'est-il pas plus honorable pour ce monsieur à quatre pattes d'être traqué par des Parisiens bien élevés que par les naturels ou par les lions du pays.

Juliette et Valentin prirent un autre poste, mais ils n'eurent plus occasion de tirer et finirent par se mettre à causer.

Au bout de deux heures d'affût, Hendrick et ses fils quittèrent leur poste. Tout le monde se remit en selle. Il fut convenu qu'on poursuivrait quelques animaux blessés que les Hottentots avaient signalés comme ne pouvant suivre leurs bandes.

Cette nouvelle chasse devenait désormais une lutte de vitesse. Les boërs ne l'entreprenaient du reste que pour amuser leurs hôtes et montrer en même temps leur talent de cavaliers et la vitesse de leurs chevaux.

Valentin redoutait un peu cette course pour Juliette. En pareille circonstance, les chevaux s'animent beaucoup et s'emportent souvent. Aussi veillait-il sur elle avec une attention qui toucha d'autant plus la jeune femme qu'elle savait combien il devait en coûter à son bouillant cousin de retenir son cheval.

Brave comme la plupart des femmes lorsqu'elles se sentent soutenues par l'homme qu'elles aiment, Juliette se lança résolûment à fond de train. Valentin et elle ayant un poids fort léger relativement aux boërs et leurs chevaux étant excellents, ils prirent d'abord la tête, mais ils furent bientôt obligés de modérer leur vitesse pour laisser passer leurs compagnons, qui savaient mieux s'y prendre pour approcher du gibier.

Vers six heures du soir, les chasseurs revinrent à la ferme, rapportant quatre springboks, deux wildebeest et un zèbre.

Les boërs étaient trop habitués à voir tous les jours leurs femmes et leurs sœurs monter à cheval pour s'étonner beaucoup de l'intrépidité de Juliette, mais ils étaient ravis de son aimable physionomie, de sa gaieté et des paroles gracieuses qu'elle avait trouvé moyen de leur adresser. Ils lui témoignèrent non pas de la galanterie (ils ne savaient guère ce que c'était), mais une sorte de bienveillance brusque et presque bourrue, qui donnait un mérite tout particulier à leurs prévenances.

En arrivant à la ferme les chasseurs aperçurent les chariots des autres voyageurs. On achevait de dételer leurs bœufs, qui, ayant voyagé par le plus fort de la chaleur, tiraient la langue et semblaient très fatigués.

Julienne entra dans la grande pièce qui servait de salle à manger, toute rouge encore et tout animée de la chasse. Savinien et Overnos la plaisantèrent gaiement. Quant à Clémence et à Geneviève, elles la complimentèrent d'un air moqueur, avec ce petit sentiment de rancune que le moindre triomphe d'une autre femme inspire aux personnes de leur caractère.

Dès que les domestiques eurent terminé le dîner, les convives s'assirent devant une grande table placée dans un coin de l'appartement. Les mets abondants, mais grossièrement accommodés, se composaient d'énormes pièces de mouton et de springbok, le tout cuit avec la graisse provenant de l'énorme queue des moutons du Cap, qui pèse jusqu'à huit ou neuf livres.

Un des enfants récita une sorte de Benedicite débité si vite et si confusément, que personne n'y comprit un mot.

—Servez-vous, dit le boër en piquant son énorme fourchette dans le plat qu'il avait devant lui.

Chacun tira un couteau de sa poche, et se mit à manger avec le robuste appétit que développe l'air salubre et vif de ces contrées.

Les premiers moments du repas furent silencieux. Ce ne fut qu'au dessert, composé de fromage et de fruits, qu'on commença à causer. Enhardis par l'expédition qu'ils venaient de faire avec Mme Bartelle, les Toster lui parlaient sans trop d'embarras. De son côté, obéissant à sa nature bienveillante ainsi qu'au désir d'être agréable à ces braves gens, elle leur répondait gaiement et supportait, sans trop sourciller, leurs propos, qui n'étaient pas toujours du meilleur goût. Dans tous les pays du monde, les campagnards ont la parole lourde et appellent les choses par leur nom. Clémence, qui avait entendu des conversations beaucoup plus lestes, mais déguisées sous la gaze des précautions oratoires, échangeait des regards effarouchés avec la prude Geneviève.

Malgré leur air lourd et peu observateur, les boërs et leurs femmes remarquèrent cette pantomime. Ils ne se gênèrent pas beaucoup pour s'en moquer, et les deux Parisiennes se seraient probablement attiré quelque [illegible] si Valentin ne les avait engagées à s'observer davantage.

Afin de se venger des deux mijaurées, comme les boërs les appelaient (en se servant d'un mot hollandais autrement énergique), toute la famille Toster redoubla de prévenances pour Juliette et pour ses enfants.

De leur côté, Geneviève et Clémence firent leur possible, pendant toute la soirée, pour piquer Mme Bartelle, mais leurs petits mots aigres-doux glissaient sur la bonne humeur de la jeune femme, qui les tournait en plaisanterie.

Les attaques devinrent pourtant si vives, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, que Valentin, impatienté, prit la défense de sa cousine. C'était d'autant plus bête de sa part qu'il venait à peine de faire la paix avec Clémence et qu'il s'exposait encore à se brouiller avec elle.

—Vous reprochez à Juliette d'être restée ici après avoir insisté pour partir, dit-il. Si elle est restée, c'est uniquement pour vous attendre.

—Puisque son ardent désir de rejoindre M. Bartelle lui fait trouver lente notre manière de voyager, il vaut mieux nous séparer, dit Geneviève, hargneuse comme toute femme grasse et douillette qui vient de voyager pendant six heures sous un soleil brûlant et par des chemins affreux.

—Alors, reprit Valentin, qui était parfois brutal avec les gens qu'il n'aimait pas, vous ferez bien de profiter de l'occasion pour acheter un des chariots de Mynher Toster.

—Pourquoi cela?

—Dame, parce que Juliette aura évidemment besoin de son wagon.

Est-ce une menace?

—Pas du tout, c'est une observation toute naturelle et que vous auriez dû être la première à faire.

—Mais en quoi cela te regarde-t-il, toi Valentin? interrompit Clémence, visiblement mécontente de la rude intervention de Valentin en faveur de Juliette.

—Tu sais bien que je suis un vrai chevalier errant, toujours prêt à prendre le parti du plus faible.... Or, Mme Geneviève est certainement la plus forte.... de quatre-vingts livres au moins.

Cette plaisanterie plus dure que spirituelle, et se ressentant un peu du séjour de la ferme, fit rire tout le monde, hormis, bien entendu, Mme Geneviève Martigné.

Rouge de colère, elle se mit à apostropher Valentin avec tant de véhémence et de volubilité, qu'elle en bredouillait. Il partit d'un éclat de rire.

Sir Richard et Savinien s'interposèrent au plus fort de la bouillante veuve, tandis que Juliette grondait Valentin de sa trop bravante gaieté.

A bout de raisons, Geneviève [illegible] que Juliette avait voulu lui [illegible] ses bienfaits, à elle pauvre veuve abandonnée, etc. Elle ajouta qu'elle [illegible] ce voyage toute seule, à pied, et autres phrases du même genre. Malheureusement pour elle, Juliette avait compris depuis [illegible] jours qu'elle serait obligée, tôt ou tard, de se séparer de ses compagnes de voyage. S'il ne se fût agi que d'elle seule, la vaillante jeune femme eût, sans hésiter, abandonné le wagon à sa rageuse cousine, qui, pourtant, était proportionnellement plus riche que Mme Bartelle, et pouvait parfaitement acheter un autre wagon. Mais il s'agissait de la vie de ses enfants, et Juliette sentit qu'elle devait [illegible] son système [illegible] indépendance.

A continuer.

Décédée jeudi, 1er décembre, à 6 3/4 heures A. M., à l'âge de 13 ans et demi, PAULINE EULALIE, fille de C. O. Dugué et d'Elodie Livaudais. Les amis et connaissances des deux familles sont priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement, qui aura lieu aujourd'hui, 2 décembre, à 10 heures A. M. Le corps est exposé chez C. O. Dugué, rue Laurel, entre les rues de Lachaise et l'avenue de la Louisiane, et sera inhumé au cimetière St-Louis No 2. La réunion aura lieu à l'église St-Etienne, à Bouligny, à 10 heures ce matin.

Décédée hier matin, à 11 heures, à l'âge de 37 ans, dame PAMELA COLE, née Boulard. Les amis et connaissances sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 2 heures précises de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue St-Philippe, encoignure Dorgenois.

Décédé hier, à 7 heures du matin, LOUIS BERTOULIN, âgé de 11 ans, fils de Felix Bertoulin et de Clothilde Létorey. L'enterrement aura lieu aujourd'hui, à 8 heures et demie du matin; le corps est exposé rue Esplanade, encoignure Johnson.
De la part de la famille.

Décédé hier, à 2 heures de l'après-midi, à l'âge de 52 ans, LUDGER TIRADO. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à trois heures et demie de l'après midi. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Columbus, No 30, entre les rues St Claude et Marais.

Décédée, hier, 1er décembre, à 11 heures et demie du matin, à l'âge de 28 ans, JOSEPHINE H. FRANÇOIS, épouse de Cornelius B. Payne. Les amis de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi, à 4 heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue St Charles No 641.

Décédé, hier, à 3 heures et demie de l'après-midi, à l'âge de 38 ans, JEAN BAPTISTE MACERA, natif de Rapallo, (Italie). Ses amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Bourgogne, No 143, entre les rues St-Pierre et Toulouse.
De la part de sa famille.

Societa Italiana di Mutua Beneficenza.

I soci componenti la suddetta, sono pregati d'intervenire al funerale del membro G. B. MACERA, dell' età d'anni 38, morto ieri alle ore 4 P. M. Il convoglio funebre partirà dalla casa del defunto, situata strada Bourgogne, fra St-Luigi e Toulouse, oggi, 2 dicembre, alle ore 4 P. M.
P. MARIMONI, Secretario.
N. O. 2 dicembre 1864.

ATTENTION.

☞ Voir l'annonce de la vente que MM. McCerren & Landry font, aujourd'hui, au No 90 de la rue du Bassin.

DEMANDE DE PLACE.

UN jeune homme qui parle le français, l'allemand et l'anglais, demande une place de commis dans un restaurant, un café ou un magasin. Il donnera de bonnes recommandations. S'adresser, par lettre, au bureau de l'ABEILLE. 2déc—

Compagnie du Commercial Express.
Ligne à Matamoros.
La goëlette anglaise [illegible] sera expédiée pour Matamoros JEUDI, 8 du courant. Pour fret et détails, s'adresser au bureau rue [illegible], Nos 125 et 131.
2déc—6f J. J. McKEEVER, Directeur.

GAMBRINUS EST ROI.
GRANDE INAUGURATION de la première cuve de LAGER BEER à la Nouvelle Orléans, BRASSERIE DE GEO. MERZ, au coin des rues Toulouse et Villeré, SAMEDI SOIR, 3 décembre. Tous les propriétaires de Beerhouses sont respectueusement invités à y assister et à goûter du premier Lager Beer fait à la Nouvelle Orléans.
1 déc—3f

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 1er décembre.

Aujourd'hui—clôture de la semaine commerciale—le calme règne dans presque toutes les branches du commerce. Les vendeurs et les acheteurs ne sont pas d'accord sur les prix, et il est très difficile de placer le change américain à moins de consentir à de très bas prix. Il arrive trop peu de sucre et de mélasse pour entretenir de grandes transactions, et quant aux produits de l'Ouest, les ventes ne vont pas au delà des besoins immédiats du commerce de la ville.

La quantité de coton sur place n'a guère augmenté depuis la semaine dernière. Bien que nous n'ayons pas de nouvelles plus récentes de New York que celles de [illegible] au soir, le numéraire, qui était hier soir à 260 à 261, est tombé à 258 à 259; ce matin, à un certain moment, [illegible]. Les demi-piastres américaines sont cotées à 214 à 217½, et les piastres mexicaines à 230.

Le change étranger est resté calme. Les seules ventes (annoncées) de sterling ont eu lieu à 248 à 247½ les bonnes traites Matamoros. On a refusé 258½ d'une signature de première classe de la ville. Les banques ne vendent pas à moins de 261 à 265. Quelques excellentes traites sur France se sont vendues à 2 47½. Les Francs sont à 2 35 à 2 30 le change particulier.

Le change américain a été plus abondant et l'avantage a encore été du côté des acheteurs. Les banques ont tiré sur New York à ¼ à ½ de prime—le plus souvent à ¼—mais elles ont, dans quelques cas, accepté par. Les courtiers ont exigé ¼ d'escompte. Au dehors, du change à vue sur Boston s'est vendu à ¼ d'escompte, du change, trois jours sur Boston, à [illegible] d'escompte, du change à dix jours sur New York à ¾ d'escompte, et du change à dix jours à 2 et à 1¼.—Les chèques certifiés sur la trésorerie des Etats Unis à Washington ont été assez recherchés à 2 d'escompte. [illegible] à New York, à 2½ %.

Il n'a pas été annoncé de ventes d'actions; les détenteurs ont, cependant, manifesté plus de désir de réaliser.—Les bons de la ville sont nominaux à 97 1/4 à 100 les consolidés et 85 à 90 les émissions en faveur du chemin de fer.

La demande de billets des Banques de la Louisiane, d'Orléans et des Marchands se maintient. Les acquéreurs d'hier ont remboursé un lot de $4,000 de billets de la banque des Marchands à 22 1/2 cents à la piastre. Aujourd'hui, il a été vendu $2,000 en billets de la banque de la Nouvelle Orléans à 45 cents. D'autres ventes ont eu lieu à 80 cents les billets de la banque de la Nouvelle Orléans et 22 1/2 ceux de la banque des Marchands. Ceux de la banque de la Louisiane ont rapporté 40 cents, ceux de la banque du Crescent sont à 70 à 75 [illegible], et 90 cents les forts lots.

Il s'est vendu, aujourd'hui, pour $36,000 des nouveaux billets de vingt piastres de la ville à 1 1/2 d'escompte pour des billets de la ville.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, Jeudi soir, 1er décembre.

COTON—Le marché a encore été entièrement calme aujourd'hui et il y a eu même temps [illegible] grande différence dans les vues des acheteurs et des vendeurs [illegible]. [illegible] 10 balles, [illegible] ordinaire à $1 05 [illegible]; middling à $1 18, [illegible] $1 27½ [illegible].

SUCRE ET MELASSE—Deux ou trois petits lots seulement—y compris 15 barils de mélasse de premier choix—ont arrivés ce matin, [illegible] de quatre acheteurs [illegible] l'Ouest [illegible].

TABAC—Il s'est fait, hier, à des fabricants de la ville, des ventes comprenant 1 boucaut à 11 cts, à 14 à 17 cts et 2 de 8 30 cts la livre. Nous notons un bon lot à 14 à 15 cts [illegible].

PRODUITS DE L'OUEST—Deux bateaux à vapeur sont arrivés de St Louis depuis hier [illegible] la variété de provisions et d'[illegible]. [illegible]

Les pommes reçues ce matin ont été immédiatement vendues à $2 50, et les dindes à $ 7 la douzaine.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 2 décembre.

Arrivé hier—309 têtes de [illegible] 34 vaches à lait; vendu, 196 têtes, 14 cochons, 37 veaux et 8 vaches à lait; à vendre, 1923 têtes de [illegible], 600 cochons, 431 veaux et 100 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par tête	[illegible]
Bœufs de l'Ouest, 2e qualité, par tête	[illegible]
Bœufs de l'Ouest, 3e qualité, par tête	[illegible]
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	[illegible]
Bœufs du Texas, 2e qualité, par tête	[illegible]
Bœufs du Texas, 3e qualité, par tête	[illegible]
Bœufs du Texas, qual. inférieure, par tête	[illegible]
Cochons, par liv	[illegible]
Moutons, par tête	[illegible]
Vaches à lait, par tête	[illegible]
Veaux 1re qualité par tête	[illegible]
Veaux, 2e qual. par tête	[illegible]
Veaux de lait	14 00 à 18

☞ Pour la liste des arrivages et des départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, etc, voir la partie anglaise.

On achète AU PLUS HAUT PRIX L'OR, L'ARGENT, ET Tous les Billets QUI NE PASSENT PLUS, ET LES BILLETS DÉCHIRÉS, 15 RUE ST. CHARLES 15
vis-à-vis le True Delta, de 6 heures du matin à 8 heures du soir. 5 oct—3m

Compagnie du Gaz de la Nile-Orléans. Rue de la Commune, No 150.
1er décembre 1864.
AVIS est donné qu'une élection aura lieu à ce bureau, LUNDI, 2 janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour dix Directeurs de cette compagnie, pour l'année, à partir du premier lundi de février prochain. W. S. BROWN, Trésorier. 2déc—1m

Sociedad Menorquina de Beneficencia.
Los miembros que la componen se reuniran en asamblea general el DOMINGO, 4 del corriente, á las cuatro de la tarde, en la esquina Grands Hommes y Champs Elysées, para la eleccion de los nuevos dignatarios que deben de regir dicha Sociedad durante el año proximo.
De órden del presidente.
G. SEGUI Y GARONA, Secretario. 2déc—3f

ENFANT PERDUE.
Perdue, depuis hier, à deux heures de l'après-midi, une petite fille noire, âgée de six ans, nommée ALICE, ne parlant que le français, vêtue d'une robe d'indienne rouge, bas blancs, tête nue; elle louche un peu. Celui qui la ramènera à l'encoignure Royale et St. Pierre, chez M. Rivera, bijoutier, recevra une récompense. 2déc—1

Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle Orléans, 26 novembre 1864.
L'ELECTION annuelle de sept Directeurs de cette Institution, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, au coin des rues Camp et Gravier, le deuxième LUNDI de décembre prochain (le 12) de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi.
CH. JUMONVILLE, Remplissant les fonctions de caissier. 26nov—au 12 dec inc.

BANQUE D'AMÉRIQUE.
Nile-Orléans, 21 novembre 1864.
L'ELECTION annuelle de treize Directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, mercredi, 21 décembre prochain.
AM. FORTIER, Caissier. 21nov—au 21déc

Bal de la Société Suisse.
LE BAL de la Société Suisse de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle sera donné à son bénéfice, le SAMEDI, 10 décembre 1864, au Coliseum Hall, 51 rue [illegible]. On peut se procurer des cartes d'entrée auprès des membres de la Société, qui délivreront aussi les invitations pour Dames.
Comité directeur: J. F. DILGER, [illegible], JOHN HOSCH. 25nov—

Jean Augé, 153, RUE CANAL, ENTRE ST. CHARLES et CARONDELET,
VIENT de recevoir un assortiment de véritables GANTS JOUVIN pour hommes et femmes, ainsi qu'un bel assortiment de BOUCLES DE CEINTURES, EMAILLÉES et UNIES, et PARFUMERIE de LUBIN et PINAUD. 25nov—2f

Théâtre St. Charles.

Vendredi soir, 2 décembre.
BENEFICE D'ADIEU et avant-dernière représentation de MARIE ZOË qui remplira le rôle de FENELLA dans le célèbre drame de MAZANIELLO, et dansera La GITANA ESPAÑOLA.—Le spectacle se terminera par UNLIMITED CONFIDENCE comédie. 2 déc—

Théâtre des Variétés, RUE GRAVIER.

Vendredi soir, 2 décembre.
BENEFICE DE VIOLA BARRET—ANGEL OF MIDNIGHT, drame en cinq actes.—DANSE par les demoiselles Wood. 2déc

MARCHANDISES D'HIVER.
GROS ET DÉTAIL.
J. LEVOIS & Co,

Par les derniers arrivages nous venons de recevoir un nouvel assortiment de marchandises de choix que nous vendrons

Aux prix les plus bas du marché.

POPELINES unies et brodées,
MOUSSELINES DE LAINE en couleur,
MERINOS ET CACHEMIRES en toutes nuances,
MOUSSELINE DE LAINE 3/4 pour châles,
ALPACAS unis et brochés,
FLANELLE blanche et imprimée,
COUVERTES de laine.

300 pièces Indienne française 4/4, à 60 cts.

CHALES TARTAN brodé, CHALES écossais,
PETITS CHALES pour fillettes,
JUPONS tricotés pour enfants,
ZOUAVES ET CHALES tricot.

Un magnifique choix de BALMORALS NOUVEAUX.

1 Caisse POIL DE CHEVRE...... à 50 c.
1 Caisse POPELINE NOUVEAUTÉ à 75 c.,
ALPACAS NOIRES ET ETAMINE,
ALEPINE, BAREGE,
DRAP DE DAME pour manteaux,
DRAPS FRANÇAIS pour habillements d'enfants.
MANTEAUX DE DRAP pour dames, de $15 à $25.
MANTEAUX d'enfants...... de $4 à $8.
BEAUX MANTEAUX DE VELOURS NOIR, de $35 à $60.
GANTS DE PEAU.................à $1 30,
RESILLES, CORSETS NOUVEAUX,
VOILES LOUP, RUBANS NOUVEAUX,
&c. &c. &c.

J. LEVOIS & CO., Coin Canal et Bourbon. [illegible]

Grande Réduction de Prix!!

LE soussigné annonce à ses amis et au public en général, qu'il vient de fabriquer

Un très Grand Choix —DE— CONFISERIES,
DE 1re QUALITÉ

Qu'il vendra aux prix ci-dessous:
BONBONS.—Dorures, imitation, fruits à la dauphinoise, à la gelée, d'[illegible] du Nord, bouchées de dames, à 75 cts la livre.
PRALINES.—A la noisette, fondantes, grillées et à l'impératrice Charlotte, à 75 cts la livre.
UN très grand choix de FRUITS CRISTALLISES à 75 cents la livre.
CHOCOLAT—A la crème, aux noisettes et aux pistaches, à 75 cts la livre.
Une très grande variété de DRAGÉES, [illegible] et un grand assortiment de BONBONS UNIS, [illegible] cts la livre, ainsi qu'un grand choix de PATISSERIES ET GATEAUX de première qualité.
Le tout fabriqué par le soussigné, et qui n'a point son pareil en [illegible].
J. JANE.
1 déc—1m Coin Gravier et Remparts, vis-à-vis le Circus.

DEBALLAGE d'articles de mode!
ARRIVAGES CONTINUELS
DES MEILLEURES FABRIQUES
Et admirables en fraîcheur.
GRANDE VARIETÉ.

CHAPEAUX de soie et paille,
FLEURS et MATERIELS de fleuriste,
COURONNES pour mariées, communion et ornements d'église,
RUBANS de toutes qualités et largeurs,
CEINTURES simples, doubles et triples largeurs.
CREPES, PLUMES, OISEAUX pour chapeaux, et ornements très variés du meilleur goût,
TULLES, RUCHES, FORMES, BLONDES, DENTELLES, &, &.
WM. DAUPHIN, 66, RUE DE LA DOUANE.
30 nov—3f

AVIS.
LES personnes ayant des réclamations à faire valoir soit contre la succession de GEORGE FLINTON soit contre celle de CATHERINE SCOTT, épouse survivante en communauté du dit George FLINTON, en secondes noces, décédée veuve de Chas F [illegible], sont, par le présent, avisées de se faire connaître et de présenter leurs titres au soussigné, leurs réclamations respectives et les titres qui les établissent.
JNO. CULBERTSON, Avocat de Robert N. Anderson, administrateur. 1er déc—3f

UNE dame française, qui a reçu une bonne éducation, et peut donner les meilleures recommandations, désire entrer dans une famille en qualité de maîtresse de jeunes enfants ou de compagnie d'une dame âgée. Elle n'a pas d'objection à aller au Nord ou en Europe. S'adresser, par lettre, à TEACHER, au bureau de ce journal. 1er déc—6

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE Dr DUPAQUIER a transféré son domicile du No 155 rue Hôpital, **Au No 166,** De la même rue près la rue des Remparts. 1erdéc—3m

PERDU.
UN certificat de soixante-quinze actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane, daté du 1er novembre 1864, No 5068, signé J. Lapeyre, président et L. Bernard caissier. 1er dec—[illegible]

A VENDRE Bois de construction.
EN débarquement du navire Confiance, venant de Second District:
100,000 pieds pin blanc de 1 pouce,
25,000 do do de 1 1/4 de pouce,
10,000 do de plancher,
30,000 do Pin blanc de différentes dimensions.
S'adresser à S. SAMARENS, 364, rue de Chartres
ou à C. A. BARRIERE & BRO. 126, rue du Canal
1 déc—

Billards à vendre
A VENDRE DEUX BILLARDS neufs, en bois de rose, de la fabrique de A. W. Bailey, parfaitement exécutés et à coussins brevetés. Ces billards n'ont jamais servi, et ont un jeu complet de queues et de billes neuves, etc. Ils seront vendus au comptant. S'adresser à G. W. RYDER, à l'Hôtel St. Charles. 1déc—3f

Assemblée Générale.
LES DAMES DE LA PROVIDENCE sont priées de se réunir à l'Asile des Veuves, dimanche 4 décembre, à midi, pour procéder à l'élection annuelle du Conseil d'Administration.
S. BLANCQ, Secrétaire. 29nov—3f

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la Nile-Orléans et de Carrollton.
Nile Orléans, 1er décembre 1864.
L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu conformément à la loi, lundi 2 janvier 1865, de dix heures du matin à deux heures de l'après midi, au bureau No 15 1/2 rue Baronne.
RICHARD J. EVANS, Manager. 30 nov—au 2janv

F. RIMAILHO & ESPENAN, 46, rue de Chartres,
ONT REÇU DE FRANCE PAR LA VOIE DU NORD,
GANTS JOUVIN pour dames et hommes,
GANTELETS de tous genres,
PALETOTS DRAP, nouveautés pour fillettes;
BERTHES et Châtelaines velours,
POINTES DE PERLES au crochet,
RESILLES et Coiffures nouveautés,
PEIGNES ivoire et écaille,
BOUCLES et Rubans à ceintures, genres nouveaux,
GARNITURES, Passementerie, Jais pour robes et manteaux.
[illegible] coutil et satin, de Roubel Dames, &c. &c. 29 nov—6f

AVIS SPECIAL.
LE RELEVE POUR LE **Directory de la Nile Orléans**
étant achevé, les négociants sont instamment priés de faire connaître tous les changements de magasins, de bureaux, &c, à partir de cette date, au bureau des éditeurs.
DUNCAN & CO, rue du Camp, No 1[illegible]. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Habillements et marchandises sèches.
PAR GABRIEL LEAUMONT, Salle d'encan, 89, Chartres.
VENDREDI, 2 courant, à 2 heures du matin, il sera vendu— 200 lots habillements d'hiver —Aussi— 180 lots marchandises sèches.
Conditions—à la vente. 2 déc

Pommes! Pommes! Pommes!
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
IL sera vendu, aujourd'hui, vendredi, 2 décembre 1864, à 11 heures du matin, au magasin No 62 de la rue des Magasins, coin Gravier— [illegible] barils pommes Baldwin de choix.
Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats Unis. 2 déc

Jambons! Jambons!
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
IL sera vendu samedi, 3 décembre 1864, à 11 heures du matin, au No 74 de la rue Poydras— [illegible] tierçons jambons de choix passés au sucre.
Conditions—Comptant en billets du Trésor. 2déc

Poêles, cuivre, ferblanterie, tole, fer battu, outils, machines, &c,
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
IL sera vendu sans réserve, pour cause de liquidation mardi 6 décembre 1864, à 10 heures du matin, et la vente continuera jusqu'à ce que le tout soit vendu le stock entier de Chas Byrne, rue Tchoupitoulas No 66 coin Natchez savoir:
Poêles, articles en cuivre, ferblanterie, articles en fer battu, une grande variété d'outils, barres, soufflets, établis, fourneaux, vis, fer, acier fondu, fer blanc, &c. appartenant à une fabrique bien approvisionnée.
Cette vente offre une excellente occasion pour quiconque veut entreprendre ce genre d'affaires.
Pour les détails, voir les catalogues.
Conditions—comptant. 29 nov

Bottes, Souliers et Brodequins.
PAR E. ROGER & Co. JOSEPH HOLZ, encanteur.
SAMEDI, 3 décembre, il sera vendu à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée— 180 caisses bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes et enfants, comprenant un bel assortiment des derniers arrivages.
Conditions—à la vente. 2 déc

Coton, Coton—140 balles coton à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS. M. T. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu SAMEDI, 3 décembre, à 2 heures, au magasin d'encan, rue du Camp No 80— 140 balles coton.
Des échantillons seront exposés à la vente.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 2déc

Voiles et pointes de dentelle noire, mousseline de laine, indiennes de fantaisie, couvertures, draps et tapis.
PAR WM P. VINCENT, encanteur.
IL sera vendu, samedi, 3 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue de Chartres No 19—Une facture de voiles et de pointes en dentelle noire.
—Egalement—
Couvertures à bordures de rubans, tweeds, bonneterie, mouchoirs, mousseline de laine, draps et cassimir, nubias, robes, taies, jupons, mérinos français, coton Lonsdale blanc, tweeds, satinets et kerseys, mouchoirs batiste, popelines d'Irlande, baregas.
Egalement une facture de manteaux de Dames, pointe grenadine. Egalement, une facture de garnitures [illegible]. 2déc

Meubles—Meubles.
PAR McCERREN & LANDRY.
IL sera vendu à l'encan, samedi, 3 décembre, à 11 heures, dans leur salle d'encan, au Masonic Hall— Un assortiment général de meubles en acajou et en bois de rose, tels que: lits de bois, bureaux, armoires, sofas, chaises, buffets, tables, lavabos, miroirs, matelas, [illegible], porcelaine et faïence—Egalement, plusieurs beaux tapis de velours et de Bruxelles, &c.—Egalement, un lot de meubles de bureau et d'installation.
Conditions—comptant. 2déc

Meubles. Meubles.
Contenu d'une maison bien meublée—Vente à l'encan.
PAR McCERREN & LANDRY.
IL sera vendu à l'encan, vendredi 2 décembre, sur les lieux, rue du Bassin, No 90, à 10 heures et demie— Le contenu d'une maison bien meublée, comprenant en partie: Meubles de salon, en bois de rose, buffets, tables en bois de rose et en acajou, chaises et tables, beaux meubles de chambres à coucher, en bois de rose et en acajou, grandes glaces, lits, glaces, miroirs, tapis, tables, rideaux de dentelles, tableaux et gravures, argenterie plaquée, coutellerie de table, porcelaine, fourneau et batterie de cuisine.
Conditions comptant. 30 nov

Succession de Henry B. Kenner—No 18 862—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
PAR J. B. CROZAT, encanteur. Bureau, enc. Conti et Passage de la Bourse.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans en date du [illegible] novembre 1864, il sera vendu à l'encan public SAMEDI, 24 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Philippa, Baronne, Union et Gravier, désigné par le No [illegible] sur un plan dressé par A. [illegible], arpenteur, [illegible].
Conditions—Comptant, payable en billets du Trésor au moment de l'adjudication.
Acte de vente par devant Octave Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. [illegible]—déc 2 9 16 24

Vente pour compte de qui il appartiendra.
PAR J. B. CROZAT, encanteur. Bureau, encoignure Conti et Passage de la Bourse.
IL sera vendu à l'encan lundi, 5 décembre 1864, à 11 heures [illegible], sur la Levée, en face de la Maison Rouge, [illegible] District— Le sloop EX L'ENVIEUSE, mesurant deux tonneaux—Ensemble ses agrès et apparaux, nouvellement réparé [illegible].
Conditions—Comptant en billets ayant cours. 2déc

Meubles, Ornements, Miroirs, Plaqué, &c.
PAR E. M. JACOBS, encanteur. Bureau, Passage de la Bourse, No 8.
IL sera vendu samedi, 3 décembre 1864, à 11 heures du matin, au No 3 du Passage de la Bourse— Un grand lot de meubles, ornements, miroirs, plaqué, &c.
Conditions—comptant. 2déc

A louer dans la rue de l'Esplanade.
UNE maison haute admirablement située, exposée au sud, à l'angle des rues Rampart et Esplanade. Elle a tous les agréments modernes.
Aussi—Une grande résidence de famille sur le Chemin du Bayou, avec écuries, dépendances et un grand terrain vide. Ces maisons seront louées à bas prix à de bons locataires.
S'adresser à W. F. CHAPMAN, Chemin du Bayou,
24 nov— entre les rues Claiborne et Derbigny.

OCCASION SANS PAREILLE.
LION & ANDRÉE,
Rue Royale, coin Bienville.... 54 et 56
EN LIQUIDATION.
50 pour cent de rabais.
VENEZ VOIR.
17 nov—mard. jeu. vend. dim—3m

Avis aux Coiffeurs.
MM. LION & ANDRÉE. Coin Bienville et Royale.
VOULANT LIQUIDER leur stock de Cheveux et articles pour Coiffeurs, préviennent qu'ils vendront tous ces articles à une grande réduction de prix.
17nov—1m m.j.v.d.

HUILES de LIN, de CHARBON, &c.

HUILE DE LIN	20 barils
HUILE DE LIN CUITE	15 barils
HUILE DE CHARBON	20 barils
BENZINE	15 barils
HUILE DE PALMA CHRISTI	25 barils

Venant d'être reçu, à vendre par CUSACHS & OGDEN, encoignure Royale et St Philippe.
21 nov—10

AVIS.
LE Dr. RODRIGUEZ, de la Faculté de la Havane, arrivé dernièrement de Londres, de Paris et quelques-unes des autres principales villes de l'Europe, offre respectueusement ses services au public de cette ville, particulièrement pour le traitement de la gravelle, des catarrhes de la vessie, de l'inflammation chronique des reins, de la goutte, des rhumatismes chroniques. Il garantit une guérison prompte et radicale au moyen de ses remèdes végétaux. Le Dr. Rodriguez offre également son spécifique pour la dissolution du calcul de la vessie. Il peut produire des certificats de succès de son traitement dans les susdites affections.
Cabinet de consultation—Rue Conti, No 79, entre les rues Royale et Bourbon. Heures de consultation de midi à 3 heures de l'après-midi.
[illegible] oct—3m—mar. jeu. ven. et dim.

Divers—Divers.
DEUX CENTS caisses sardines à l'huile en ½ et ¼ de boites,
610 paniers et caisses huile [illegible] de 22 et 11 ons,
400 caisses huile d'olive James Plagniol, 24 onces,
100 do savon de Marseille,
150 do vermouth Noilly Prat & Cie,
300 do macaroni et pâtes assorties d'Italie,
300 boites cédrat nouveau de Livourne,
300 caisses amandes, nouvelles écalées,
3 boucauts fromage de Gruyère véritable,
100 caisses prunes de premier choix en paniers,
100 barils noisettes,
30 caisses champignons et petits pois au naturel,
10 do pâtés truffés, cèpes à l'huile, [illegible],
100 paniers vins de champagne Piper Heidsieck, &c.,
150 barriques vin rouge de Cette très rosé,
200 quarts de pipe vins de Madère et Porto,
200 sacs amandes de Tarragone,
En magasin et en débarquement, à vendre par ANT. LANATA, 9 et 11, rue Jefferson.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, bottes et vêtements.
PAR HOFFMAN & MARKS, S. S. ZELBICKER, encanteur. Salle d'encan, rue de Chartres, No 38.
VENDREDI 2 décembre, à 10 heures du matin, il sera vendu— 200 lots de marchandises sèches, telles que flanelle blanche, bleue et rouge, mérinos noir et en couleur, mousseline de laine noire, popelines unies et brodées, alpacas noirs et en couleur, cachemires, doeskins, tweeds, satinets, jeans, drap noir et drap bleu, cotons blancs et écrus et à draps, indiennes françaises et américaines, manteaux, châles, nubias, gants, écharpes, sontags, corsets, &c.
20 lots de vêtements de choix.
50 caisses de bottes venant d'être reçues. 2 déc

Marchandises sèches, bottes, souliers, linge fait, articles de mercerie, meubles, &c.
PAR FRANCIS FERNANDEZ, E. AUZOUT, Encanteur.
SAMEDI prochain, 3 du courant, à 10 heures A. M. il sera vendu à sa salle d'encan, encoignure Chartres et St Louis, No 111— 200 lots marchandises de saison, bottes, souliers, linge fait, articles de mercerie, meubles, &c., et un fort lot de cartes espagnoles. 2 déc

Mulets, Drays, Harnais, Poulin, Maréchal, Bois de corde, &c.
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur, Bureau, au coin des rues Magazine et Gravier.
SAMEDI, 3 du courant, à 10 heures, au No 216 de la rue Marigny, coin Villeré, il sera vendu— 2 mulets No 1, 4 drays avec harnais, 1 poulin, 1 barouche de famille et harnais, 60 cordes de bois [illegible].
Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 29 nov

Beaux Meubles.
PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau: enc. rue Bienville et Passage de la Bourse.
IL sera vendu, lundi 5 décembre 1864, à 10 heures du matin à son bureau— L'ameublement complet d'une famille qui quitte la ville se composant principalement d'un vieux meuble de salon en brocatelle et en parfait état, consistant en 2 causeuses, 6 chaises, 1 fauteuil, une table de centre dessus de marbre—armoires, bois de lit, side boards, étagères et marbre, chaises en rotin, toilette en acajou et marbre, table dito de centre, lavabos acajou et marbre, bureaux, glaces françaises, 2 beaux tapis de Bruxelles, vases en porcelaine dorés, avec sujets en biscuit.
Conditions—comptant. 2déc

Salon de Barbe.
PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau, Enc. Bienville et Passage de la Bourse.
IL sera vendu, lundi 5 décembre 1864, à 4 heures et demie de l'après midi, rue des Bons Enfants entre les rues des Champs Elysées et Marigny, vis-à-vis le dépôt du char du Golfe du Mexique—
Le fonds d'un salon de barbe avec les glaces, chaises, meubles, serviettes, rasoirs, &c. Par suite de la situation exceptionnelle de cet établissement, la clientèle en est très forte et régulière—en s'adressant sur les lieux avant la vente, on pourra traiter à l'amiable.
Conditions—comptant. 2déc

Jolie Propriété, rue des Français, avec jardin.
PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.
IL sera vendu samedi, 3 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—
Quatre lots de terre désignés par les Nos 1 à 4, mesurant ensemble 128 pieds de face à la rue des Français, entre Force et Vertu, sur 123 pieds de profondeur. Ensemble une maison de trois chambres, galerie sur le côté, écurie, citerne, puits et latrines. Cette propriété est parfaitement entourée et renferme un grand jardin—Voir le plan à la Bourse.
Conditions—1/2 comptant et 1/2 à un an de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt de date et hypothèque, ou le tout comptant. 30 nov

Vente renvoyée.
Le contenu du magasin de meubles de M. Morel—Vente pour cause de départ.
PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau, Enc. Bienville et Passage de la Bourse.
IL sera vendu, vendredi, 2 décembre 1864, à 10 heures du matin, rue d'Orléans, entre Bourbon et Dauphine—
Le contenu du susdit magasin consistant principalement en bois de lits, armoires, toilettes, fauteuils, lavabos, garde-mangers, glaces, sofas, et une quantité d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.
Conditions—comptant. 29nov

Propriété rue Bourgogne.
PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau, Enc. Bienville et Passage de la Bourse.
IL sera vendu, samedi, trois décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—
Un lot de terre mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourgogne, sur 127 pieds [illegible] pouces 3 lignes de profondeur, entre Dumaine et St Philippe—Ensemble une maison [illegible] trois chambres, galerie sur le côté, cabinet, cuisine double, latrines, &c.
Conditions—Comptant en billets du Trésor. [illegible]

Propriété de valeur dans le Troisième District, à deux îlets de la rue de l'Esplanade.
PAR S. GUINAULT, Encanteur. Bureau enc. Bienville et Passage de la Bourse.
IL sera vendu, samedi, 3 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—
Un lot de terre mesurant 30 pieds 5 pouces [illegible] de face à la rue Robertson sur [illegible] pieds de profondeur, entre les rues Kerlerec et Columbus. Ensemble une maison No 355, couverte en ardoises, [illegible].
Conditions—Moitié comptant, et la balance à un an de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt de date et hypothèque, ou le tout comptant. 29nov

Vente péremptoire d'une propriété de valeur, vis-à-vis la Halle aux Boucheries.
PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau: Passage de la Bourse et Bienville.
IL sera vendu SAMEDI, 3 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—
Un lot de terre mesurant 19 pieds 10 pouces de face à la rue de la Levée, sur 72 pieds 3 pouces 4 lignes en profondeur, entre les rues Madison et Dumaine; ensemble une maison [illegible].
Conditions—$4250 comptant, et la balance payable moitié comptant et le reste à un crédit d'un an, en billets portant 8 pour cent d'intérêt, de date et hypothèque, ou le tout payable d'adjudication comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.
Acte par devant [illegible], notaire public. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Succession d'Augustine Lion.
EN vertu d'un ordre de vente, lancé le 1er novembre 1864 et qui m'a été adressé par l'Honorable juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, No [illegible], dans la dite succession, je vendrai, à l'encan public, dans l'entrepôt du Shérif, rue Jefferson, No 20, mardi, 13 décembre 1864, à 10 heures du matin—Un lot de meubles et d'effets.
Conditions—Comptant, en billets courants.
2 déc—7, 13 ALFRED SHAW, Shérif.

Cours de solfége.
INSTITUTION DE Mme DESRAYAUX, Rue Bourgogne, entre Bonne et Bienville.
MME CAMBIER, professeur de chant, vient d'ouvrir dans l'établissement de Mme DESRAYAUX un cours de solfége auquel les élèves du dehors seront admises. Le cours a lieu trois fois par semaine, les lundis, mercredis et vendredis de huit heures à dix heures du matin. (Prix: trois piastres par mois.) [illegible]—3m

Propositions pour du bois de construction.
Bureau de la Compagnie des chemins de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans.
DES propositions cachetées seront reçues, à ce bureau, jusqu'à mercredi, 7 décembre prochain, à midi, pour fournir à cette Compagnie 100,000 pieds de bois de construction, de CYPRE ou de PIN JAUNE, des dimensions suivantes:

40,000 pieds	4 x 6 pouces,	14 pieds de long,		
20,000 do	4 x 6	do	17 do	do
30,000 do	3 x 12	do	20 do	do
10,000 do	4 x 11	do	16 do	do

Le bois devra être de la meilleure qualité et peut être délivré sur la Levée, dans les limites de la ville, au Nouveau ou au Vieux Bassin, au dépôt de la Compagnie du chemin de fer de Jackson, au coin de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain, en quantités de dix milles pieds par semaine. Les paiements se feront au comptant sur réception. La Compagnie se réserve de rejeter toute enchère qu'elle croira trop élevée.
27nov—6f H. HART Président.

Tabac en feuilles.
J'AI en magasin un très beau stock de tabac en feuille du Connecticut, de New York et de l'Ohio, convenables pour tous les fabricants de cigares. Les acheteurs sont invités à venir l'examiner; je l'offre à des prix réduits. C. ISAAC.
27 nov—1m Au coin des rues Commune et Magasin.

Avis de médecin.
W. H. BODENHAMER, M. D., de New York, et devant de Paris, France, s'étant fixé à la Nouvelle Orléans, offre ses services comme médecin et chirurgien. Il s'appliquera particulièrement au traitement des maladies qui ont été, pendant si longtemps, la spécialité de son père—les HEMORROIDES, les FISTULES, les FISSURES, la CHUTE DES INTESTINS, le RETRECISSEMENT DES INTESTINS, l'ULCERATION DES INTESTINS, ainsi que des différentes affections chroniques de la MATRICE et des REINS. Son cabinet est au No 8 de la rue St Charles, à une porte de la rue du Canal.
Il fait des visites dans toutes les parties de la ville. Son cabinet est ouvert de 8 heures du matin à 3 heures et demie de l'après midi. 24 nov—1m

Jolie propriété à vendre POUR CAUSE DE DEPART.
MAISON neuve composée de 3 chambres de 15 pieds carrés chacune, 2 cabinets, 2 larges galeries, cuisine de 20 pieds sur 15,—écurie, remise, chambre de domestiques, &c., [illegible].
S'adresser à M. Guinault, encanteur, Passage de la Bourse. [illegible]—3f.

ON DEMANDE DE SUITE
UN BON OUVRIER POSTICHEUR pour travailler au mois, ou à façon. S'adresser chez FELIX BARON,
[illegible]—3f 151 rue Baronne, coin Canal.

Ouvriers-Tailleurs.
ON demande QUATRE OUVRIERS-TAILLEURS d'habits pour grandes pièces. S'adresser au bureau du Journal. [illegible]